

ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN
DE MEUDON » LOI 1901- 4 RUE ELIANE - 92190- MEUDON

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION N°1

du samedi 6 octobre 2018



L'objectif de ces réunions d'information périodiques est de vous informer et recueillir vos questions, suggestions sur la vie de notre quartier.



Présents :

A cette réunion, ont participé :

- M. Denis Larghero, Maire de Meudon
- 88 riverains

Cette réunion a été préparée et présentée par les membres fondateurs de l'association :

Mmes Chantal Quillery (administrateur), Virginie Sénéchal (Secrétaire Générale), MM. Gerald Chertier (responsable du groupe « Patrimoine » et de notre communauté « Voisins Vigilants », Dimitri Floros (Président), Frédéric Lorin (Trésorier), Patrick Tordjmann (Vice-président),



Ordre du jour de la réunion :

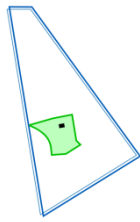
1. Présentation de l'association
2. Bilan des actions en cours
3. Actions à venir
4. Questions des adhérents
5. Intervention de M. Denis Larghero, Maire de Meudon
6. Nos prochaines réunions



1. Présentation de l'« Association des Riverains du quartier du Potager du Dauphin de Meudon »

a) Son Objet :

Cette association n'est ni politique, ni partisane, ni à but lucratif ni commercial.



**ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN
DE MEUDON » LOI 1901- 4 RUE ELIANE - 92190- MEUDON**

Son objet :

- préservation :
 - du cadre de vie du quartier, et de son caractère résidentiel, pavillonnaire et paysagé
 - du patrimoine du quartier, de son historique architectural, arboricole et végétal
- sécurité des riverains :
 - contre le vol et vandalisme
 - sur les voies piétonnes du quartier
 - face aux risques de la circulation automobile, des conditions de circulation, et de stationnement des voies du quartier
- amélioration :
 - de l'environnement (habitat, urbanisme, protection de la nature entre autres)
 - de la tranquillité du quartier
 - des troubles et nuisances sonores

b) Sa zone d'action de l'association:

Voir l'annexe n°1

c) Sa structure :

L'association est :

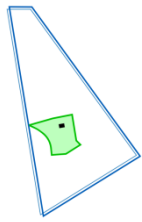
- régie par la loi du 1er juillet 1901
- Siège de l'association: 4 rue Eliane - Meudon -92190
- Statuts déposés à la sous-préfecture d'Antony et parus au JO du 31 mars 2018
- immatriculée au répertoire SIRENE le 2 mai 2018



2. Bilan des actions en cours

a) Groupe de travail « PLU », présenté par Frédéric Lorin :

- Ce groupe se charge d'analyser les critères actuels de construction du Plan Local d'Urbanisme, applicables à notre quartier, et faire des propositions de modification « constructives » de ce document à la municipalité, afin de ne pas dégrader le caractère actuel à forte dominante pavillonnaire de notre environnement.



**ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN
DE MEUDON » LOI 1901- 4 RUE ELIANE - 92190- MEUDON**

- En effet la construction de collectifs dans le quartier aurait des incidences importantes non seulement sur le patrimoine pavillonnaire, mis aussi sur la flore et la faune associée, ainsi que sur l'hydrologie « urbaine ».

- Principaux critères du PLU actuellement applicables :

Notre quartier est découpé en plusieurs zones avec des critères différents : Voir annexe 1

- Emprise au sol

UD a et **b** 50% (majorité de la surface du quartier)

UD c et d 40%

UD e 30%

- espaces verts et pleine terre :

UD a et **b** : 50%

UD c et d : 40%

UD e : 30%

- hauteur :

Constructions implantées sur au moins une des limites séparatives.

UD a : 12m

UD b,c,d,e : 9m

Constructions implantées en retrait des limites séparatives

UD a : 15m

UD b,c,d,e : 12m

- Il faut compléter ces critères par un certain nombre de dispositions/déroptions, qui figurent dans le PLU et permettent d'augmenter significativement la « surface constructible » sur un terrain.

- Premières approches :

- consultation du CAUM

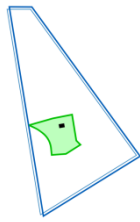
- comparaison avec les dispositions du COS applicables précédemment, grâce auxquelles notre quartier a pu être sauvegardé.

- comparaison avec le PLU d'une autre commune de GPSO,

- Les premières orientations des recommandations de ce groupe sont :

- uniformiser les critères sur l'ensemble du quartier

- appliquer les critères spécifiques proches de ceux d'un quartier équivalent du PLU de Sèvres par exemple.



**ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN
DE MEUDON » LOI 1901- 4 RUE ELIANE - 92190- MEUDON**

- prévoir des dispositions de consultation spécifiques pour les demandes de permis de construire, et entre autre demander que le **Potager du Dauphin** soit inscrit sur **la liste des immeubles protégés au titre des Monuments Historiques**.

b) Groupe de travail « Patrimoine » présenté par Gérald Chertier :

- L'objectif du groupe est de recueillir le maximum d'informations sur le patrimoine du quartier afin de valoriser son caractère historique, architectural et végétal qu'il faut protéger.

Il se propose d'identifier tous les ouvrages et arbres/ végétaux, représentatifs, en établir une « brochure », et proposer de les « protéger » individuellement ou pour l'ensemble du quartier, dans le cadre de l'annexe du PLU.

- Rapide résumé de l'histoire du Potager du Dauphin et des identifications des parties des différents ouvrages encore existants.
- Autres éléments historiques identifiés dans des propriétés privées :
 - le patrimoine immobilier et demeures remarquables
 - le patrimoine végétal

c) Voisins Vigilants et solidaires présenté par Gérald Chertier :

Nous avons créé une communauté sur cette application couvrant le périmètre d'action de notre association (réfèrent Gérald Chertier).

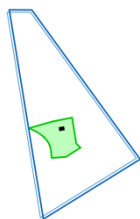
Depuis la Mairie de Meudon et le commissariat se sont aussi impliqués dans le processus.

De grandes zones ont été mise en place et nous sommes inclus dans celle de « Meudon Centre ».

Nous devons revoir avec la municipalité le découpage des zones afin de rester dans l'esprit des VV qui implique la proximité de voisinage.

d) Autres actions:

- Contacts entre les membres :
 - organisation de la Fête des Voisins en mai dernier
 - rencontre à l'occasion des Journées du Patrimoine en septembre
- Contacts avec d'autres **associations meudonnaises**
 - le Comité des Sites



ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN
DE MEUDON » LOI 1901- 4 RUE ELIANE - 92190- MEUDON

- les Amis de Meudon
- le Musée (M. Frank Devedjian responsable scientifique)
- demande de Participation au collège des acteurs locaux du « Conseil de Quartier » mis en place par la Mairie



3. Actions à venir

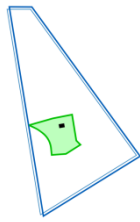
a) Conditions de circulation et stationnement dans notre quartier présentées par Patrick Tordjman

- Notre objectif est de :
 - Préserver la sécurité, le calme, l'environnement de notre quartier
 - Assurer la sécurité **des piétons** et **des vélos** (enfants, seniors ,écoles, parc).
 - Ne pas transformer des rues de « **desserte** » en rues de « **transit** »
- **Circulation :**
 - Certaines de nos rues sont classées « Zone 30 à circulation apaisée »

Rappel : « *C'est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules.*

Ceci doit aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée. »

- Cet existant n'est pas forcément satisfaisant, et des « tests » effectués par les services techniques « In vivo » durant les travaux rue Porto-Riche, ou des « expérimentations sauvages » (ex: sens unique rue Valentine) sont loin d'être convaincants.
- **Stationnement :**
Nos objectifs sont de :
 - Permettre le stationnement des résidents
 - Optimiser le nombre de places disponibles
 - Eviter les voitures « ventouses »
 - Permettre un nettoyage efficace et complet et éviter les affaissements de la voirie
- Des mesures se prennent par les services publics sur les questions de sécurité, risques, circulation, stationnement.



**ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN
DE MEUDON » LOI 1901- 4 RUE ELIANE - 92190- MEUDON**

Il nous semble qu'un plan d'ensemble est nécessaire pour le quartier traitant de l'ensemble circulation / stationnement avec une concertation Services publics (Mairie et GPSO) et les riverains.

- Nous souhaitons **y participer** car nous sommes les premiers impactés par ces mesures et sommes aussi le plus à même de donner des avis compte tenu de notre connaissance du quartier où nous vivons quotidiennement

Nous envisageons donc de constituer dans le cadre de l'association un **Groupe de travail**, qui réfléchira aux différentes solutions possibles, leurs avantages et inconvénients, **au niveau du quartier**.

Nous consulterons ensuite nos adhérents, dans l'intérêt général afin d'améliorer l'environnement du plus grand nombre mais sans dégrader évidemment la situation actuelle des autres.

b) Participation si possible au programme de « budget participatif » mis en place par la Ville de Meudon.



4. Questions des Adhérents

De très nombreuses questions ont été posées par les participants à nous-mêmes et à M. le Maire.

Nous les avons regroupées par thèmes et sujets identiques en Annexe 3 ci-jointe. Vous y trouverez également nos réponses.

Pour certaines questions nous ferons les recherches nécessaires et reviendront vers vous.

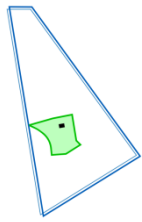


5. Intervention de M. Denis Larghero, Maire de Meudon

M. Denis Larghero confirme qu'il souhaite privilégier le dialogue de proximité avec les meudonnais et principalement au niveau des quartiers.

Concernant les différentes problématiques, objets de l'association, M. le Maire expose ses positions et répond aux questions posées par les participants.

a) axes principaux :



**ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN
DE MEUDON » LOI 1901- 4 RUE ELIANE - 92190- MEUDON**

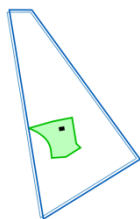
- M. le Maire souhaite traiter les sujets de manière démocratique, en consultant les intéressés afin de trouver des solutions consensuelles; l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers.
- Il a la responsabilité de décision, mais cette dernière doit être basée sur une légitimité, une neutralité et une vision juste de la politique de la Ville.

b) Urbanisme :

- Les enjeux financiers sont très importants
- Une interdiction de faire un collectif sur un terrain doit s'appliquer à tous les terrains du secteur concerné ;
- M. le Maire précise qu'il considère notre quartier comme pavillonnaire à caractère patrimonial et que le cœur d'îlot doit être préservé, ainsi que ses espaces verts.
- Il veut pouvoir s'appuyer sur la réglementation en y intégrant des mesures de protection renforcées pour un certain nombre de quartiers dont celui du Potager du Dauphin.
- Le travail sur l'évolution des règles d'urbanisme se fait avec les associations de quartier, le Comité de sauvegarde des Sites de Meudon, le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme des Hauts de Seine, GPSO
- Le projet de modification du PLU sera présenté au Conseil Municipal en fin d'année
- Le Maire s'est opposé à 4 projets dans notre quartier, dont le **projet de la rue Obeuf**, pour lequel le permis a été déposé à la fin de l'été.
Il a demandé aux intéressés de réfléchir à une autre solution, au lieu de l'important collectif prévu.

c) Circulation / stationnement dans le quartier :

- Tous les projets dans ce domaine pour le quartier sont mis en attente d'une concertation avec l'association ;
- M. le Maire est très conscient de l'utilisation par les automobilistes des applications spécifiques leur permettant de trouver des itinéraires de délestage et des places de stationnement gratuites près de moyens de transport pour aller à Paris ou en province. Meudon est directement impacté.



**ASSOCIATION DES RIVERAINS
DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN
DE MEUDON » LOI 1901- 4 RUE ELIANE - 92190- MEUDON**

- Processus décisionnel pour information :
 - Les projets de GPSO reçoivent, avant leur mise en application, l'accord de la Ville concernée
 - Une Ville peut demander des dispositions spécifiques.
- **Pour la circulation** il faudra identifier la destination des rues:
 - locales
 - piétonnes
 - de transit
 - favoriser le vélo
- **Pour le stationnement :**
 - L'idée est de ne pas rendre le stationnement payant dans tout Meudon, mais d'étendre les zones payantes actuelles autour des gares afin d'augmenter la rotation des véhicules stationnés et ce aussi à la demande des riverains.
 - Projet également avenue du Château. En attente de l'avis de l'Etat.



Nous remercions M. Denis Larghéro pour toutes ces précisions et pour l'écoute et l'appui qu'il apporte à notre objectif de défendre l'environnement de notre quartier historique.



6. Prochaines réunions

- Assemblée Générale (en fin 2018) au cours de laquelle vous aurez à valider les propositions précises que nous soumettrons à la Mairie.
- Fête des voisins en mai 2019
- Réunion d'information et d'échanges n°2 en octobre 2019



Nous vous remercions encore d'avoir participé si nombreux à cette 1ère réunion d'échanges et de nous avoir confortés dans les orientations présentées.

Dimitri Floros/Virginie Sénéchal